

RÉGLEMENT DE LA COURSE " La Ronde Fourcatine"

du 15 mai 2022

Article 1 : L'association "la Ronde Fourcatine" organise le 15 mai 2022 une course pédestre de 4 km et de 12 km sur la commune de Fourques, limitée à 300 coureurs.

Article 2 : L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés. Tout athlète non licencié FFA doit fournir un certificat médical original ou sa copie de non contre indication à la pratique en compétition de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la course. Autorisation parentale obligatoire pour les athlètes mineurs.

Article 3 : Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement FFA. Seuls les coureurs à partir de la catégorie cadet pourront participer au parcours des 12 km, pour les 4 km à partir de la catégorie minime.

- Classement 4 km : 3 premiers scratch Homme et Femme

- Classement 12 km : 3 premiers scratch Homme et Femme et le premier Homme et Femme de la catégorie junior à master 10- premier fourcatin et première fourcatine. non cumulable.

De nombreux tirages au sort de dossard.

Article 4 : Le départ est fixé à 9h pour le 4km et 9h10 pour le 12km à rue des Tilleuls à FOURQUES.

Le temps limite pour le 4km est de 45 minutes et pour le 12 km à 2heures10. Au-delà de ce temps la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours les concurrents seront mis hors course.

Article 5 : Des postes de ravitaillement seront mis en place au 2ème km, au 4ème km, au 6.5ème km , au 9^{ème} km et à l'arrivée.

Article 6 : Une assistance médicale sera assurée à l'arrivée

Article 7 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne pouvant être tenus responsables si un accident survenait.

Article 8 : Le montant de l'inscription est fixé à 12 euros pour la boucle de 12km et 5 euros pour les 4km.

Article 9 : L'inscription et le retrait des dossards pourront se faire de 7h30 à 8h45 le jour de l'épreuve au Foyer Rural, rue du Dr Massina à FOURQUES ou sur internet sur le site de la ronde fourcatine.

Article 10 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents le bureau se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents prétendent à un quelconque remboursement.

Article 11 : En cas d'abandon le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard.

Article 12 : Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 13 : Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions de ce règlement. J'autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation.

Article 14 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en accepter toutes les clauses.